



CDOS

PUY-DE-DÔME

**LES JEUNES S'ENGAGENT,
VOUS AUSSI**



ENGAGEZ VOTRE ASSOCIATION !

unité CHARITÉ service
caritatif entraide MUTUALITÉ
protéger humanitaire
solidarité aide
COHÉSION soutien ASSOCIATION
générosité dons partage esprit
secours bénévolat

***Bénéficiez de l'intermédiation
grâce à l'agrément service civique
du C.D.O.S du Puy-de-Dôme***



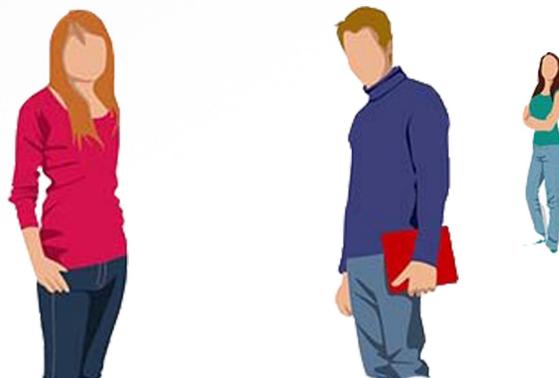
Contact

Chrystelle DUCORNAIT

Estelle VERNET

04 73 14 09 61

CDOS63@wanadoo.fr



Service civique, quel cadre ?

Des volontaires âgés de 16 à 25 ans (diplômés ou pas) qui donnent de leur temps, de leur énergie et de leurs compétences au service d'une association par exemple.



Quelle mission ?

La mission privilégie l'action directe du volontaire ; accomplissant principalement des tâches de communication, de pédagogie, d'écoute ou d'accompagnement. Il assure une fonction :

AMBASSADEUR : le jeune informe, communique, sensibilise et contribue à la citoyenneté.

ACCOMPAGNATEUR : le jeune accompagne des personnes isolées, âgées ou en difficulté, dans leurs démarches quotidiennes ou dans leurs activités.

MÉDIATEUR : le jeune fait le lien et est à l'écoute des différents publics.

Exemples

- Encourager la pratique du sport

Objectif : Rendre accessible la pratique du sport à tous et notamment aux publics qui en sont les plus éloignés.

La mission : le volontaire a pour mission de sensibiliser de nouveaux publics pour faciliter leurs accès aux événements sportifs ou à la pratique du sport dans le but de recréer du lien social en particulier pour les personnes isolées...

- Sensibiliser contre les incivilités et violences sportives

Objectif : Le volontaire participera à la responsabilisation des usagers des structures sportives en milieu urbain ou des zones rurales isolées en favorisant les valeurs civiques et citoyennes des pratiques sportives. Il sera ainsi force de proposition et apportera un regard neuf sur les actions sportives proposées.

La mission : recueil d'informations sur les différentes violences sportives existantes sur le territoire (physiques, verbales et autres) ; participer à la création de supports de communication interactifs et adaptés à tout public sur le thème de la « lutte contre les violences dans le sport et les règles d'usages » ; participer à la mise en œuvre d'un débat ; participer à l'évaluation de la démarche...

Une mission pour chacun au service de tous.



Les incompatibilités ! Soyez vigilants

Soyez vigilants dans les missions attribuées au volontaire ! Le service civique n'a pas vocation à remplacer ou à créer un emploi, à rémunérer un bénévole ou un joueur ...

La mission de Service civique ne doit pas être :

de l'encadrement **EN AUTONOMIE** d'une pratique sportive



un EMPLOI D'AVENIR

un STAGE

un JOUEUR

BÉNÉVOLAT À TEMPS PARTIEL

CHARGÉ DE COMMUNICATION



La relation liant le volontaire à la structure **n'est pas une relation de subordination mais une relation de collaboration.**

Le volontaire ne peut pas être livré à lui-même.

L'intermédiation, comment ça marche ?

Notre association a obtenu un agrément au titre de l'engagement de Service Civique et joue un rôle d'intermédiation pour les associations.



Faciliter vos démarches administratives et vous permettre d'accueillir des volontaires sur des missions d'intérêt général, sans que votre association ait obligation d'avoir un agrément.

↳ thèmes :

- ⇒ Initier des projets facilitant chez l'enfant et l'adolescent l'envie d'apprendre ou de découvrir.
- ⇒ Sensibilisation des licenciés pour un comportement citoyen non violent et aux conduites à risques.
- ⇒ Faciliter la pratique de tous et développer l'accès à la vie sportive, culturelle, sociale et citoyenne au public éloigné.
- ⇒ Participer au développement du lien social sur le territoire et soutenir par diverses actions les acteurs et le bénévolat en général.

⇒ Initier des projets de médiations culturelles, sociales et environnementales.

⇒ Développement de la communication générale de l'association contribuant à favoriser le dialogue en interne et avec les personnes et organismes extérieurs.



L'intermédiation, quels avantages pour vous ?

Toutes les demandes administratives sont gérées par le C.D.O.S du Puy-de-Dôme :

Contrat, convention, inscription à ELISA, rédaction des missions, suivi des volontaires, bilan de fin de service civique.....



Informations sur les temps de formation des tuteurs et des volontaires :

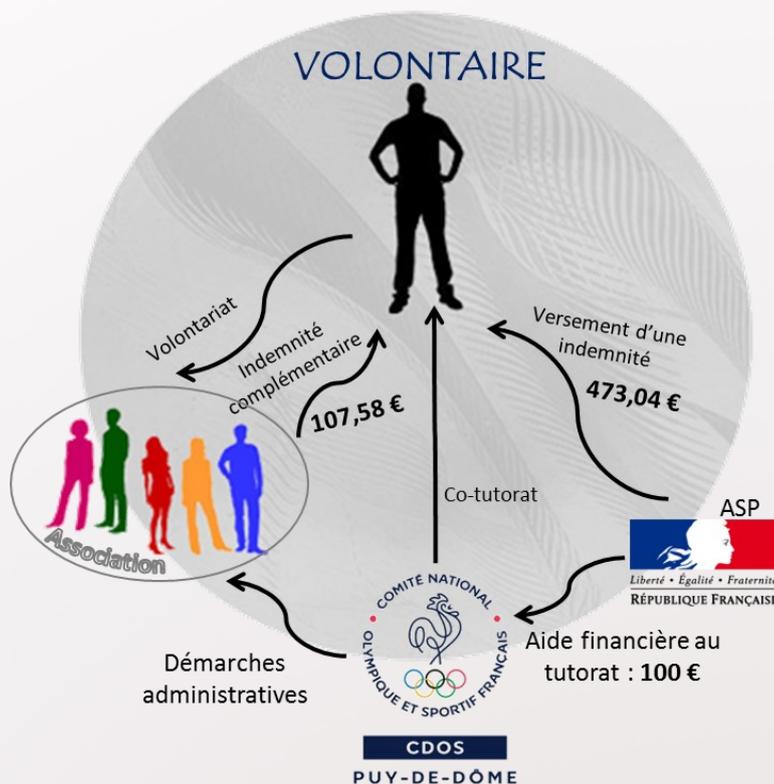
- Formation du tuteur référent des associations
- PSC 1-Secourisme
- Formations civiques citoyennes
- Autres formations



Et suivi des volontaires par le C.D.O.S du Puy-de-Dôme : aide à la définition du projet d'avenir, suivi et accompagnement dans la démarche



Schéma de l'intermé-



Bien loin d'un engagement financier, le service civique est avant tout un engagement humain et citoyen.



Pour toute demande, contactez-nous :

C.D.O.S du Puy-de-Dôme

Chrystelle DUCORNAIT - Directrice

Centre d'Affaires Auvergne - 15 bis rue du Pré la Reine - 63000 Clermont-Ferrand

☎ 04 73 14 09 61 - ✉ CDOS63@wanadoo.fr

<http://puydedome.franceolympique.com>



CDOS
PUY-DE-DÔME

